ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Département de l'Enseignement Privé

Département de l'Enseignement Privé

N° 26 - 001

Bureau de gestion
des contractuels du 1er degré 1 (BGC1D)
Affaire suivie par :
Nathalie PECRIAUX
Tél : 03 28 37 16 63
Magali DESAULTY
Tél : 03 28 37 16 66
Nathalie LEROY
Tél : 03 28 37 16 67
Mél : ce.deppremierdegre@ac-lille.fr

144 rue de Bavay
59000 Lille

Lille, le 5 janvier 2026

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement d'enseignement privé
du premier degré
lié à l'Etat par contrat

Objet : organisation du temps partiel des maîtres du premier degré de l'enseignement privé sous contrat pour la rentrée scolaire 2026
Références :
- code général de la fonction publique
- loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires
- décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié relatif à l'exercice des fonctions à temps partiel
- décret n° 2002-1072 du 7 août 2002 relatif au temps partiel annualisé dans la fonction publique de l'Etat
- décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service des personnels enseignants du premier degré
- décret n° 2020-69 du 30 janvier 2020 relatif aux contrôles déontologiques dans la fonction publique
- circulaire ministérielle n° 2014-116 du 3 septembre 2014 relative au travail à temps partiel des personnels enseignants du 1er degré exerçant dans les écoles.

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les modalités d'octroi, d'application et d'organisation de l'exercice à temps partiel pour la rentrée scolaire 2026.

A cet effet, vous trouverez ci-joint :
- une notice d'information ;
- annexe 1 : imprimé de demande de temps partiel de droit (TPD) ou de reprise à temps complet après TPD – année scolaire 2026-2027 ;
- annexe 2 : imprimé de demande de temps partiel sur autorisation (TPA) ou de reprise à temps complet après TPA – année scolaire 2026-2027 ;
- annexe 3 : imprimé de demande de temps partiel sur autorisation (TPA) pour création ou reprise d'une entreprise – année scolaire 2026-2027 ;
- annexe 4 : liste des pièces justificatives à joindre – temps partiels – année scolaire 2026-2027.

P.J : notice d'information / annexes 1 à 4

Vous voudrez bien transmettre à mes services pour le **23 janvier 2026**, délai de rigueur, l'ensemble des demandes, uniquement par voie électronique au format PDF à l'adresse : ce.deppremierdegre@ac-lille.fr.

Par ailleurs, vous veillerez à préciser aux enseignants souhaitant demeurer sous le régime du temps partiel sur autorisation ou du temps partiel de droit qu'il leur appartient de transmettre impérativement, sous votre couvert, une nouvelle demande pour l'année scolaire 2026-2027.

Je vous rappelle que toute demande de temps partiel sur autorisation, ou tout changement de quotité lié à un temps partiel sur autorisation, a une incidence sur le mouvement.
De ce fait, l'état des postes vacants ou susceptibles de l'être (Fiche Individuelle de Projection jointe à la circulaire relative au mouvement des maîtres du 1er degré des établissements d'enseignement privés sous contrat – rentrée scolaire 2026-2027) devra être complété en conséquence.

Vous voudrez bien porter cette circulaire à la connaissance de tous les maîtres présents ou en congé de votre établissement. J'attire votre attention sur les dispositions qui vous ont été rappelées dans la circulaire rectorale n° 10-304 du 30 novembre 2015, relative à l'affichage des textes administratifs dans les locaux scolaires.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Académie

Paul-Eric PIERRE

Sophie BÉJEAN